

S

CAP des Secrétaires administratifs

**Le 11 Juin vous allez, enfin,
choisir vos représentants en CAP !**

Cette CAP est attendue depuis longtemps... Elle se réunira le 2 juillet 2009 pour établir une Liste d'Aptitude de 50 noms pour l'accès au corps.

■ La CFDT a soutenu sans ambiguïté la création du corps des secrétaires administratifs contrairement à d'autres organisations.

Elle est la seule à avoir voté d'une seule voix (Travail et Affaires sociales) en faveur de sa création lors du Comité technique paritaire qui s'est prononcé sur ce sujet.

■ Choisir des représentants CFDT en CAP, c'est ne pas laisser l'administration décider seule de votre carrière, et bénéficier d'un soutien efficace, expérimenté et reconnu.

■ La CFDT est au centre de la défense des missions de nos services.

Une équipe d'élu-e-s formé-e-s vous représente, vous écoute et se mobilise pour la défense de vos droits et de vos intérêts, solidairement.

- Les élus CFDT suivent vos demandes et vous informent individuellement.
- À chaque CAP, des comptes-rendus immédiats sont disponibles sur notre site Internet : www.syntef-cfdt.com et sont envoyés aux agents.

■ Le rôle de la CAP

La CAP est une instance incontournable obligatoirement consultée lors :

- de vos demandes de mutation
- de vos promotions
- de vos recours individuels (notation, refus de temps partiel, de congé de formation, de disponibilité...)
- des commissions disciplinaires

Les candidats CFDT

Mme Isabelle CAILLIS
DRTEFP PACA

Mme Carole MALBEC
DDASS Lot-et-Garonne

Mme Catherine ROCHER
DDTEFP Loire

Mme Bernadette PATRIS
DDTEFP Nord-Valenciennes

Élection du 11 juin 2009
VOTEZ CFDT !

Cfdt
des choix. des actes

- POUR DÉFENDRE :**
- la place des Secrétaires Administratifs dans nos services
 - toutes nos missions Emploi et Formation Professionnelle
 - le Service Public

La CFDT se bat pour . . .

- La défense d'un service public de qualité
- L'amélioration des conditions de travail
- L'amélioration des relations avec la hiérarchie
- La reconnaissance au travail
- L'attractivité de salaires
- Le droit au respect et à la santé au travail
- Le droit à la formation
- Le droit à l'avancement, à la promotion
- Le droit à la mobilité



La CFDT défend ses valeurs en toutes circonstances et dans toutes les instances

La CFDT, dans un syndicalisme interprofessionnel, mène une action syndicale plus large et une défense efficace des agents de nos services.

Dans un contexte de réforme en tout genre, jamais égalé dans la fonction publique, projet de mobilité contrainte, recentrage des pouvoirs autour des préfets de région, démembrement de nos services et au risque d'externalisation accrue de nos missions portée par la révision générale des politiques publiques (RGPP), la CFDT s'engage à défendre vos intérêts et nos missions de service public.

La CFDT pratique un syndicalisme réformiste offensif, utilisant tous les leviers de l'action syndicale : participation sincère aux instances, négociation et/ou rapport de force. Elle rejette la démagogie et la surenchère syndicale.

La CFDT revendique un véritable dialogue social en particulier dans les commissions paritaires afin de pouvoir peser sur les décisions de l'Administration qui aujourd'hui est seule décisionnaire en matière de vacances de postes et de leur répartition, de tableaux d'avancement et demain, peut-être, de détachements sous la pression des Préfets.

Voter CFDT, c'est contrebalancer ce pouvoir en exigeant notamment la transparence en CAP : nous exigeons que les élu-e-s de la CAP aient pleine connaissance des vacances de postes, des effectifs de référence et de la répartition des emplois dans les services afin de se battre pour l'égalité de traitement des agents.

VOTEZ CFDT !

La CFDT revendique :

Régime indemnitaire

Il ne doit pas y avoir de différences entre les différents corps de B au sein de nos ministères. Le taux moyen de référence des primes des Secrétaires administratifs doit être aligné sur celui des Contrôleurs du travail pour le secteur Travail, sur celui des SA des DDASS pour le secteur Affaires Sociales.

Notation/Évaluation

Nous nous battons pour que les critères d'évaluation et de notation soient centrés sur la détermination d'objectifs collectifs et non individuels, en tenant compte des spécificités locales du service public, des problèmes d'organisation et des sous-effectifs.

Nos deux ministères sont entrés dans une expérimentation de suppression de la notation. La CFDT s'y est opposée : la période actuelle de changements importants dans nos organisations n'est absolument pas propice à une expérimentation.

Mutations

Malgré nos demandes répétées, l'administration refuse d'organiser une CAP de mutations pour le nouveau corps de SA. C'est inadmissible car ceux d'entre vous qui souhaitent changer de région devront attendre 2010 pour pouvoir déposer leur demande de mutation quelle que puisse être leur situation familiale... 2009 serait une "année blanche". La CFDT n'accepte pas cet état de fait.

Revalorisation des carrières

- amélioration des ratios promus/promouvables
- accélération des promotions au choix pour l'accès au grade de SA de classe supérieure et de classe exceptionnelle
- un déroulement de carrière linéaire
- augmentation des promotions par liste d'aptitude dans le corps des Attachés

Grilles Indiciaires des Secrétaires administratifs de classe normale

Carrière actuelle			Carrière nouvelle		
Ech	Durée	Indice	Ech	Durée	Indice
1	1 an	297	1	1 an	310
2	1an 6mois	303	2	2 ans	316
3	1an 6mois	319	3	2 ans	325
4	1an 6mois	325	4	2 ans	334
5	1an 6mois	339	5	3 ans	345
6	2 ans	352	6	3 ans	358
7	3 ans	362	7	3 ans	371
8	3 ans	370	8	3 ans	384
9	3 ans	384	9	3 ans	400
10	3 ans	395	10	3 ans	420
11	3 ans	418	11	4 ans	443
12	4 ans	439	12	4 ans	466
13	-	463	13	-	486

Pour plus de détails sur....

la réforme de la catégorie B,

et toutes les grilles indiciaires,

aller sur notre blog : www.syntef-cfdt.com

Réforme de la catégorie B dans la fonction publique :

la CFDT déçue !

La CFDT s'est engagée dans de nombreuses discussions avec la Fonction Publique afin d'améliorer la carrière des agents de catégorie B.

Sa présence et son implication dans les négociations ont permis de faire évoluer les propositions initiales du gouvernement, qu'il s'agisse des bornages indiciaires, du reclassement, de la durée de carrière et de la reconnaissance des qualifications.

Mais, la négociation n'a pu aboutir, les propositions du gouvernement ne correspondant pas aux attentes des agents. La CFDT est en désaccord sur les points essentiels tels qu'un indice terminal largement insuffisant (proposé IB 675 revendiqué IB 701)

PARCE QU'IL S'AGIT DE VOS INTÉRÊTS

POUR DES REPRÉSENTANTS COMBATIFS ET EFFICACES

Votre intérêt est d'avoir des élu-e-s indépendants, combatifs et efficaces, qui assument pleinement leurs responsabilités lors des commissions paritaires.

Les candidats que la CFDT présente à vos suffrages viennent de régions différentes, sont issus des deux secteurs (Travail et Affaires sociales), et témoignent ainsi de la diversité et de la représentativité de notre organisation syndicale.

Nos représentants en CAP sont accompagnés, formés et soutenus dans le cadre d'une organisation interne (nationale et régionale).



Combattre les injustices et refuser les décisions unilatérales de l'administration

Faire de la CAP un lieu de dialogue social où les personnels sont écoutés et respectés

Défendre chacun avec disponibilité, sérieux, rigueur et compétence

Travailler au service de tous les personnels, sans exclusive ni préalable, sans esprit corporatiste.

Des élus à votre écoute ?

VOTEZ CFDT